

**Résumé**  
**Lignes directrices de l'UNESCO/OCDE pour un enseignement supérieur international de qualité**  
**Première session de rédaction**  
**5-6 avril 2004**  
**Siège de l'UNESCO, Paris**

La première session consacrée par l'UNESCO/OCDE à la rédaction de « lignes directrices pour un enseignement supérieur international de qualité » a eu lieu au siège de l'UNESCO, à Paris, les 5 et 6 avril 2004. Les participants, au nombre de 123, représentaient 64 pays ainsi que des organisations non gouvernementales et intergouvernementales.

Il a été décidé que Jan Levy, Norvège, assurerait la présidence des sessions de rédaction et Mala Singh, Afrique du Sud, la vice-présidence.

Au cours de la réunion, les participants ont été invités à faire part de leurs avis et commentaires d'ordre général sur les lignes directrices, et plus particulièrement sur le calendrier et la méthode retenus en vue leur élaboration et sur leurs quatre objectifs. En outre, au cours des séances de travail et des débats en session plénière qui ont suivi, et à la lumière de la note de synthèse préalablement établie, il a été demandé aux participants d'examiner le contenu des lignes directrices ainsi que la proposition concernant la base de données internationale sur les établissements d'enseignement supérieur agréés.

Après les remarques liminaires de John Daniel, Directeur général adjoint, UNESCO, et de Barry McGaw, Direction de l'éducation, OCDE, diverses personnalités ont ouvert les débats en indiquant leurs points de vue sur l'assurance qualité, la certification et la reconnaissance des titres et diplômes à l'échelle internationale : Teiichi Sato, Ambassadeur, délégation permanente du Japon près l'UNESCO et Michael Omolewa, Ambassadeur, délégation permanente du Nigeria près de l'UNESCO et Président de la Conférence générale de l'UNESCO. Monsieur l'Ambassadeur Sato a reconnu les possibilités qu'offrent les nouveaux modes d'enseignement supérieur sans frontières tout en soulignant également l'importance que revêt l'assurance de la qualité et la nécessité d'être davantage informé sur la qualité des programmes afin de mettre à profit les possibilités ainsi offertes. Il a fait valoir qu'il fallait mener une action internationale à laquelle participeraient à la fois les pays d'accueil et les pays d'origine des services d'enseignement supérieur afin d'encourager les pratiques exemplaires en ce qui concerne l'assurance qualité de ces formations supérieures sans frontières. Monsieur l'Ambassadeur Omolewa a rappelé que la fourniture de formations supérieures à l'échelle internationale est nécessaire pour améliorer l'accès à ce niveau d'enseignement. Toutefois, a-t-il précisé, les activités éducatives proposées doivent être adaptées au pays d'accueil et d'une qualité suffisante. Il a également fait observer que cette activité menée conjointement par l'OCDE et l'UNESCO faciliterait la mise en commun de connaissances entre les pays et a insisté sur la nécessité de renforcer les capacités par l'intermédiaire de l'UNESCO afin d'obtenir les résultats visés.

Les remarques liminaires et les différents discours sont disponibles sur les sites web suivants :

OCDE : [www.oecd.org/edu/internationalisation/guidelines](http://www.oecd.org/edu/internationalisation/guidelines)

UNESCO : <http://www.unesco.org/education/amp/guidelines/qualityprovision.html>

### **Débat général sur les lignes directrices**

Le premier jour (5 avril), les participants ont été invités à faire part de leur avis sur l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres et diplômes à l'échelle internationale et sur la meilleure façon d'élaborer des lignes directrices de l'UNESCO/OCDE pour un enseignement supérieur international

de qualité, eu égard en particulier aux objectifs pratiques de ces dispositions. L'initiative d'élaborer des lignes directrices de ce genre ainsi que les efforts déployés pour mettre en place une base de données internationale sur les établissements d'enseignement supérieur agréés ont été bien accueillis et les participants se sont accordés à dire qu'il fallait aller de l'avant. Un consensus est également intervenu sur la nécessité d'inscrire les activités d'enseignement supérieur sans frontières dans un cadre international « souple et non contraignant ». Un participant a salué le projet visant à mettre en place une plateforme pour mettre en commun les pratiques exemplaires. En outre, il y a eu accord sur le calendrier et la méthode proposés pour rédiger les lignes directrices.

### *Objectifs des lignes directrices*

- Un consensus global est intervenu sur les quatre objectifs des lignes directrices : protection des étudiants/apprenants ; plus grande transparence des titres et diplômes ; procédures de reconnaissance équitables et transparentes ; et renforcement de la coopération internationale en matière d'assurance qualité et d'homologation.
- Il a été souligné qu'il fallait protéger des formations de qualité douteuse non seulement les étudiants/apprenants mais aussi les employeurs et les gouvernements.
- Il a été précisé que le terme « consommateur » ne devait pas être utilisé pour désigner les étudiants.
- Un consensus est intervenu sur la nécessité de disposer d'informations suffisantes et fiables sur la qualité des activités internationales de formation supérieure.

### *Autres observations d'ordre général*

- Cette activité ne devrait pas consister à réinventer les dispositifs existants mais devrait les mettre à profit.
- Les lignes directrices ne devraient pas se subsister aux mécanismes nationaux.
- Il a été souligné qu'il fallait reconnaître et respecter la souveraineté des nations et des cultures locales, ainsi que les besoins locaux. De plus, il faut respecter l'autonomie des établissements et reconnaître la mission de service public des universités. Par ailleurs, les participants ont examiné la nécessité de tenir compte des différences entre les systèmes éducatifs des pays à régime unitaire et des pays à régime fédéral.
- Il a été admis que les pays exportateurs et les pays importateurs devaient se partager les responsabilités.
- Il convient de cibler l'activité plutôt sur la coopération que sur la concurrence. La coopération doit être développée à la fois entre les pays et entre les différents domaines tels que l'assurance qualité et la reconnaissance des titres et diplômes.
- Les participants ont insisté sur la mise en place de capacités dans les pays qui ne disposent pas de mécanismes d'assurance qualité, ce qui, à leurs yeux, constitue une question très importante et un préalable pour atteindre les objectifs fixés.
- Une question a été soulevée au sujet de la mise en œuvre des lignes directrices : le caractère contraignant ou non contraignant de ce dispositif. Il a été précisé que la question de la mise en œuvre sera examinée lors de la troisième session de rédaction en janvier 2005. S'agissant de la nature des

lignes directrices, dans la mesure où un dispositif ayant force contraignante exigerait de modifier en conséquence les législations nationales, il n'est guère envisageable d'élaborer un instrument de ce type. En fait, la mise en place d'une base commune de pratiques exemplaires a été considérée comme un objectif plus réaliste et plus efficace.

- La question de la diversité dans l'utilisation de la terminologie a été examinée. Le glossaire UNESCO-CEPES de termes et définitions de base sur l'assurance qualité et l'homologation a été présenté et qualifié d'utile.
- Plusieurs participants ont soutenu qu'il fallait admettre l'existence de nouveaux types de fournisseurs d'enseignement supérieur et leur accorder le droit d'être assujetti aux dispositifs d'assurance qualité, d'homologation et de reconnaissance.
- Il faut admettre que dans certains cas l'absence de reconnaissance n'est pas nécessairement synonyme de qualité médiocre.
- Le contrôle interne de la qualité des établissements et des programmes d'enseignement supérieur est tout aussi important que l'assurance qualité extérieure.
- Plusieurs participants ont soutenu que les lignes directrices devaient également porter sur le rôle des agents qui fournissent aux étudiants des informations sur les établissements/les programmes et sur leurs liens avec les gouvernements et les établissements.
- La question de l'AGCS a été soulevée mais les participants en général ont été d'avis que la réunion et l'activité dans son ensemble devaient être centrés sur la mise en place d'un dispositif d'ordre éducatif face aux activités d'enseignement supérieur sans frontières.

## **Contenu des Lignes directrices**

Le contenu des lignes directrices ainsi que la question de la base internationale de données sur les établissements d'enseignement supérieur agréés ont été examinés lors des sessions de travail (l'après-midi du 5 avril et la matinée du 6) ainsi qu'au cours de la session plénière qui a suivi (l'après-midi du 6 avril). Une note de synthèse énumérant quelques idées préliminaires au sujet du contenu possible des lignes directrices avait été établie à l'avance pour faciliter les débats.

Les débats ont porté sur les cinq thèmes suivants :

- 1) Lignes directrices pour les établissements d'enseignement supérieur
- 2) Lignes directrices pour les organismes d'assurance qualité et d'homologation
- 3) Lignes directrices pour les organismes de reconnaissance et d'évaluation des titres et diplômes
- 4) Lignes directrices pour les organismes professionnels
- 5) Base internationale de données sur les fournisseurs agréés d'enseignement supérieur

Indépendamment de ces cinq thèmes, il a également été question du contenu des lignes directrices pour les pouvoirs publics.

Les rapporteurs des sessions de travail ont rendu compte à la session plénière des débats qui se sont déroulés au sein de leurs groupes respectifs.

### ***Session de travail 1 : Rapporteur : Sjur Bergan***

Lors de cette session de travail, les idées préliminaires formulées dans la note de synthèse au sujet des lignes directrices ont inspiré des réactions pour la plupart positives. Parmi les autres points examinés lors de cette réunion, figurent les suivants :

- Il y a lieu d'insister sur l'attachement à la fourniture de services de qualité ainsi qu'à l'égalité des chances offertes aux étudiants et de respecter la diversité culturelle ainsi que les conditions locales.
- Les lignes directrices devraient viser à encourager les étudiants/les apprenants à poser les bonnes questions concernant la qualité des activités d'enseignement supérieur sans frontières.
- Les lignes directrices devraient encourager les établissements/les fournisseurs d'enseignement supérieur à recourir au Supplément au diplôme ou au portefeuille d'unités de valeur (système européen d'unités de valeurs capitalisables et transférables -- ECTS) afin de renforcer la reconnaissance des titres et diplômes.
- Les lignes directrices devraient encourager les établissements/fournisseurs d'enseignement supérieur à indiquer précisément leurs missions et leurs objectifs par la publication de leurs plans stratégiques et opérationnels.
- Les lignes directrices devraient encourager les établissements/fournisseurs d'enseignement supérieur à garantir la qualité et la fiabilité de leurs associés locaux lorsque des partenariats ont été instaurés.

- Les lignes directrices devraient fournir des exemples de bonnes pratiques à l'intention des organismes d'assurance qualité et d'homologation.
- Les lignes directrices devraient encourager les organismes d'assurance qualité et d'homologation à participer à des réseaux régionaux et internationaux et également favoriser la publication des critères à satisfaire pour être membres de réseaux.
- Les lignes directrices devraient encourager les organismes d'assurance qualité et d'homologation à se soumettre à des évaluations extérieures.
- Il est nécessaire de recourir dans toute la mesure du possible aux ressources existantes pour mettre en œuvre le projet de base internationale de données. Le volet consacré aux fournisseurs internationaux serait la valeur ajoutée de cette base de donnée.
- Il serait utile de disposer d'un portail indiquant des liens entre les sites web existants. Si ce portail est créé, il y aura lieu d'élaborer des lignes directrices pour les sites web nationaux.
- La base de données devrait être axée non seulement sur les étudiants mais aussi sur les employeurs.
- Il ne faut pas perdre de vue les pays qui n'ont pas suffisamment accès à l'Internet et les pays qui ne disposent d'aucun mécanisme de « reconnaissance ».
- Il importe de faire en sorte que la base de données soit réputée, disponible et accessible.

### ***Session de travail 2 : Rapporteur : Carolyn Campbell***

Les participants à cette session de travail ont approuvé sans réserve les quatre objectifs des lignes directrices. Les échanges de vue ont porté, entre autres, sur les principales questions suivantes :

- Si les participants se sont accordés à dire qu'il fallait cibler le dispositif sur les étudiants, d'aucuns ont évoqué la nécessité de tenir compte des besoins des autres parties prenantes.
- Les lignes directrices doivent plutôt être minimales et générales qu'inclure des mesures contraignantes et des descriptions opérationnelles.
- Il y a lieu de s'attaquer aux problèmes que pose la diversité des définitions et des concepts, et en particulier les diverses acceptions de « qualité ».
- Il faudrait dans les lignes directrices reconnaître l'autonomie des établissements, la diversité de leurs missions et l'importance globale de l'enseignement supérieur, autrement dit reconnaître aussi le droit des apprenants à accéder à des activités de formation supérieure de bonne qualité, sanctionnées par des titres et diplômes valables.
- Les établissements devraient être au premier chef responsables d'assurer la qualité de leurs prestations grâce à des mécanismes internes d'assurance qualité.
- Il importe de mettre en œuvre les instruments existants.
- Il est important de tirer parti de l'expérience acquise par des organismes professionnels qui ont travaillé à l'élaboration d'accords en matière de reconnaissance internationale.

- Le rôle des pouvoirs publics en ce qui concerne l'assurance qualité, l'homologation et la reconnaissance des titres et diplômes dépend de stade actuel de développement de l'enseignement supérieur, du financement de ce secteur et de l'autonomie dont jouissent les établissements.
- Les participants étaient en général favorables à l'établissement de portails ou de points d'accès aux établissements agréés plutôt qu'aux programmes. L'essentiel est de pouvoir obtenir des informations à jour. Par ailleurs, la question de la langue doit être étudiée.

### ***Session de travail 3 : Rapporteur : Dirk van Damme***

Durant cette session de travail, les participants ont en général approuvé la plupart des points soulevés dans la note de synthèse, à quelques exceptions près. Les débats ont porté notamment sur les points suivants :

- Les lignes directrices sont utiles et doivent tenir compte des différences entre les systèmes nationaux et les diverses cultures.
- Les participants sont convenus que les idées énumérées dans la note de synthèse sont valables mais qu'il est difficile de savoir comment les mettre en pratique. A cet égard, les participants se sont demandés si les lignes directrices devaient avoir ou non un caractère contraignant.
- Il a été convenu qu'il fallait renforcer les capacités dans les pays en développement pour y établir des systèmes d'assurance qualité.
- Les différentes attributions des pays d'origine et d'accueil ont été soulignées.
- Un manque d'information s'observe en particulier sur les systèmes nationaux de certification des compétences.
- Les accords bilatéraux en matière de reconnaissance devraient devenir multilatéraux.
- En général, les participants se sont accordés à dire que les projets internationaux devraient s'inspirer des initiatives nationales et les compléter. Toutefois, ils ont plaidé en faveur d'un système mondial de certification mis en place par l'UNESCO.
- Il a été fait mention du rôle des agents qui fournissent des informations aux étudiants sur les établissements/les programmes. Parfois, ces acteurs fournissent des informations de qualité médiocre. Il faudrait peut-être traiter cette question également dans les lignes directrices.
- Les participants se sont déclarés favorables à la création de la base de données mais ont souligné que celle-ci devait contenir des données à la fois fiables, de qualité, exhaustives, qu'elle devait emporter l'adhésion de tous, et qu'il fallait disposer de ressources suffisantes pour la créer et l'alimenter. C'est pourquoi, il faut que cette base de données demeure simple.
- Il ne suffit pas de fournir des informations aux étudiants/apprenants. L'objectif devrait être de fournir des informations dont la qualité est garantie. A cette fin, il convient d'élaborer des lignes directrices indiquant le type d'informations requis et les fournisseurs d'informations devraient agir dans un souci d'éthique.
- La liste des établissements/programmes doit être accompagnée d'informations sur les systèmes de certification des compétences, et de description des normes de qualité en vigueur dans chaque pays.

- Les participants se sont demandés s'il fallait encourager les gouvernements à établir un système d'enregistrement/d'habilitation à l'intention des prestataires étrangers si ces derniers ne délivrent pas de diplômes nationaux ou ne bénéficient pas de financements publics.
- Les lignes directrices ne devraient pas pousser trop loin la reconnaissance d'ordre professionnel.

#### ***Session de travail 4 : Rapporteur : Antony Stella***

Lors de cette session de travail, les participants se sont déclarés globalement favorables aux idées présentées dans la note de synthèse.

- Les établissements d'enseignement supérieur sont au premier chef responsables des mécanismes d'assurance qualité interne.
- Il serait utile de disposer d'informations en retour de la part des différentes parties prenantes et des employeurs sur le caractère acceptable des titres et diplômes.
- Le degré de responsabilité des organismes d'assurance qualité et d'homologation devrait varier selon les modes de prestation et les établissements concernés.
- Il a été réaffirmé que tous les acteurs doivent se mobiliser en faveur de prestations de qualité.
- Un glossaire emportant l'adhésion générale est nécessaire.
- La base de données devrait comprendre un outil de recherche et il y a lieu de normaliser les lignes directrices applicable à la collecte de données.
- La base de données devrait s'accompagner de consignes et d'un mode d'emploi simple à l'intention des usagers, et comprendre une série de questions que les utilisateurs pourraient se poser eux-mêmes.
- La question du renforcement des capacités dans les pays qui ne disposent pas d'informations a été soulevée.

#### ***Session plénière organisée à la suite des sessions de travail***

Le compte rendu des rapporteurs a été suivi d'un échange de vues en session plénière. Parmi les points soulevés figurent les suivants :

- Plusieurs intervenants ont soutenu qu'il fallait faire état des points suivants dans les lignes directrices : le respect de la diversité et de l'autorité nationale ; la nécessité de renforcer les capacités ; la responsabilité partagée des pays exportateurs et importateurs ; l'importance que revêtent la collaboration des différents acteurs, la transparence (et l'accès à l'information), l'autonomie des établissements.
- Les lignes directrices devraient avoir pour but de mettre en commun les données d'expérience et en particulier les pratiques exemplaires.
- Les lignes directrices devraient conserver un caractère général pour pouvoir être appliquées aux divers systèmes.
- Plusieurs des pays en développement ont insisté sur la responsabilité des pays exportateurs.
- L'importance de la responsabilité des établissements d'enseignement supérieur a été soulignée de même que la nécessité d'échanger des vues avec les chefs des établissements d'enseignement supérieur.
- La base de données devrait être simple et facile à utiliser.
- La base de données devrait tirer parti dans toute la mesure du possible des bases de données et des informations existantes, et notamment de la Base de données mondiales sur l'enseignement supérieur de l'Association internationale des universités (AIU) et des sites web des réseaux ENIC-NARIC.
- Il importe que cette base de données devienne un point de référence.
- Il y a lieu de préciser la finalité de cette base de données et de repérer les utilisateurs finals.

## **Etapas suivantes**

- Il a été annoncé que la deuxième session de rédaction aura lieu les 14 et 15 octobre 2004 à Tokyo et que la session finale se tiendra les 17 et 18 janvier 2005, au siège de l'OCDE, à Paris. Les participants ont été encouragés à prendre part aux deuxième et troisième sessions de rédaction pour assurer la continuité de cet exercice. En outre, une manifestation pertinente à cet égard a été annoncée : il s'agit du Forum UNESCO/OCDE/Australie sur le commerce des services éducatifs – Réduire la fracture : le renforcement des capacités d'enseignement post-secondaire par la fourniture internationale de services éducatifs, qui aura lieu à Sydney, en Australie, les 11 et 12 octobre 2004.
- S'appuyant sur les débats à cette réunion, le Secrétariat, conjointement avec un groupe d'experts, établira un projet de lignes directrices qui sera aussi diffusé via le groupe de discussion électronique (GDE) avant la deuxième session de rédaction prévue à Tokyo. S'agissant de la base de données proposée, les Secrétariats travailleront avec un petit groupe d'experts afin d'établir une proposition plus détaillée qui sera présentée à la réunion de Tokyo. La première réunion d'experts aura lieu le 7 avril. Les deux groupes d'experts se réuniront le 30 juin juste après le deuxième Forum mondial de l'UNESCO sur « l'assurance de la qualité, l'habilitation et la reconnaissance des diplômes », qui aura lieu les 28 et 29 juin 2004, à Paris.
- Le GDE sera utilisé entre les réunions pour procéder à la rédaction des lignes directrices.